



COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL Séance du vendredi 20 Mai 2022

Le conseil municipal s'est réuni au Grand Salon de l'Hôtel de Ville à FRAIZE, le **vendredi 20 Mai 2022 à 20 heures**, sous la Présidence de Madame Caroline LEROGNON, Maire de FRAIZE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

QUINANZONI Jean-Pierre – PERSON Damien – JACQUEL Felaniaina - OLIVEIRA Fernando – PERROTEY Christelle – ILUNGA Nancy - FINANCE Jean-François - ANTOINE Martine - CUNY Annick – VINCENT Nicolas - CARGEMEL Sylvie - JOANNES Mathieu - SALIER Christian - MARCHAL Virginie - FLEURENTDIDIER François.

Excusés :

MOSER Gabrielle (pouvoir à Christian SALIER) - MICLO Michaël (pouvoir à Jean-Pierre QUINANZONI) - BERTONI Jean-Marc (pouvoir à Caroline LEROGNON) – LAMBOLEZ Patricia (pouvoir à Jean-Pierre QUINANZONI) - MAIULLARI Claire (pouvoir à Caroline LEROGNON) – BARADEL Jean-Marie – BALTHAZARD Eric.

Absent : ---

A été nommé secrétaire : Damien PERSON

Le Conseil Municipal a voté les délibérations suivantes :

1. Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 27 avril 2022 :

Le conseil municipal adopte le compte rendu de la séance du 27 avril 2022, ce dernier n'appelant aucune observation.

(Vote à l'unanimité)

2. Acquisition de caméras de surveillance au cimetière communal : Demande de subvention

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à solliciter la participation financière de l'Etat au titre du FIPDR (Fonds Interministériel de la Prévention, de la Délinquance et de la Radicalisation) pour l'acquisition de caméras de surveillance du cimetière communal.

(Vote à l'unanimité)

3. Acquisition de matériel informatique destiné aux écoles : Demande de subvention

Le conseil municipal décide l'acquisition d'un équipement numérique et informatique affecté à l'école élémentaire Jules Ferry et sollicite les aides financières au taux maximum de l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et de l'Éducation Nationale dans le cadre du dispositif « Territoires numériques éducatifs ».

(Vote à l'unanimité)

4. Acquisition de jeux d'extérieur : Demande de subvention

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à solliciter une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales des Vosges à hauteur de 60% pour assurer le financement du projet d'acquisition de jeux d'extérieur (une pyramide et un toboggan), qui seront mis à la disposition du Centre Animation Jeunesse de FRAIZE.

(Vote à l'unanimité)

5. Financement du bureau d'études qui sera chargé de la préparation du nouveau marché de restauration scolaire : Demande de subvention

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à candidater à l'appel à projet de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF), correspondant aux objectifs recherchés par la Commune de FRAIZE en matière de restauration scolaire et sollicite à ce titre l'aide financière de la DRAAF Grand Est à hauteur de 70% pour assurer le financement du bureau d'études qui sera chargé de la préparation du nouveau contrat de restauration pour la cantine scolaire de FRAIZE.

(Vote à l'unanimité)

6. Réfection de voirie au du Col de Mandray : Demande de subvention

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à solliciter l'aide financière du Conseil Départemental à hauteur de 20% pour financer des travaux de réfection de voirie au Col de Mandray (portions de voirie donnant accès depuis la RD 23, à la Route Joseph Valentin et à l'habitation sise 6, route du Col de Mandray).

(Vote à l'unanimité)

7. Projet de réfection de la Route de Guerreau : lancement de la consultation pour faire le choix du maître d'oeuvre

Madame le Maire informe le conseil municipal du projet de réfection de voirie et d'aménagement de la Route de Guerreau et sollicite son autorisation pour lancer la consultation de maîtrise d'oeuvre de ce projet.

(Vote à l'unanimité)

8. Enfouissement des réseaux secs Rue du Pont de la Forge (réseau téléphonique)

Le conseil municipal approuve le projet d'enfouissement du réseau téléphonique réalisé dans le cadre des travaux de réfection de la rue du Pont de la Forge et autorise la réalisation de ces travaux par le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges (SDEV).

(Vote à l'unanimité)

9. Budget communal : ouverture de crédits

Suite au vote du Budget Primitif communal 2022 par délibération du 6 avril dernier, le conseil municipal décide l'ouverture de crédits afin d'augmenter les recettes d'investissement de 12 474.00 Euros, permettant d'obtenir une section de fonctionnement équilibrée.

(Vote à l'unanimité)

10. Ouverture d'un poste d'Adjoint Technique Territorial

Le Conseil Municipal décide la création d'un emploi permanent d'Adjoint Technique Territorial à temps complet, soit 35 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} juin 2022, suite au départ d'un agent vers une autre collectivité.

(Vote à l'unanimité)

11. Avancement de grade d'un Adjoint Technique Territorial de seconde Classe

Dans le cadre d'un avancement de grade, le conseil municipal décide la suppression d'un emploi permanent à temps incomplet (28 heures hebdomadaires) d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} Classe et autorise la création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1^{ère} Classe.

(Vote à l'unanimité)

12. Remboursement de fournitures scolaires à la coopérative scolaire de l'école Jules Ferry

Le conseil municipal décide de verser la somme de 225.60 Euros à la coopérative scolaire de l'école Jules Ferry, en remboursement d'une facture de fournitures scolaires.

(Vote à l'unanimité)

13. Accès livraisons à la demi-pension du collège de la Haute-Meurthe : validation du projet présenté par le Conseil Départemental des Vosges

Le conseil municipal valide le projet d'aménagement d'un nouvel accès pour les livraisons de la demi-pension du Collège de la Haute-Meurthe présenté par le Conseil Départemental des Vosges, à la fois fonctionnel et sécurisant pour les usagers.

(Vote à l'unanimité)

14. Transfert de la compétence « éclairage public » au Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges (SDEV)

Le conseil municipal décide de transférer la compétence optionnelle « éclairage public », pour l'Investissement, au Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges pour les années 2023 à 2026 incluse et décide de conserver la maintenance du réseau d'éclairage public à la charge de la commune, qui réalisera donc les missions relatives à l'exploitation du réseau.

(Vote à l'unanimité)

15. Questions diverses : //

La séance s'est terminée à : 20h29



Fait à FRAIZE le 23 Mai 2022

Le Maire,

Caroline LEROGNON

